

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la venue du saint Père à Lourdes, données lors de la 1ère conférence de presse le vendredi 4 septembre, organisée par la préfète des Hautes-Pyrénées, Sibylle Samoyault, à Tarbes. Cette présentation s'est déroulée en présence de Monseigneur Jean-Marc Micas, évêque du diocèse Tarbes-Lourdes, du Père Michel Daubanes, recteur du Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes, et de Thierry Lavit, maire de Lourdes.

Programme du pape à Lourdes :

Le Vatican a confirmé le voyage apostolique du pape Léon XIV en France du 25 au 28 septembre 2026. Lourdes constituera l'une des étapes de ce déplacement. Le pape arrivera dans les Hautes-Pyrénées le samedi 26 septembre à 19h05. À 19h40, il se rendra à la Grotte des Apparitions pour un temps de prière. L'accès à ce temps fort se fera sur présentation d'un titre d'accès. Le dimanche 27 septembre sera consacré à plusieurs rendez-vous. À 11 heures, le pape célébrera la messe dominicale à la Prairie. Là encore, l'accès sera conditionné à la présentation d'un titre d'accès. À 15h30, une rencontre avec les hospitaliers et les personnes malades est prévue à l'Accueil Notre-Dame. Elle sera suivie d'un discours. Enfin, à 21 heures, le pape participera à la procession mariale aux flambeaux, qui sera elle aussi suivie d'un discours. L'accès à cette procession nécessitera un titre d'accès.

Un Sanctuaire ouvert selon des horaires adaptés

Les horaires d'ouverture du Sanctuaire seront adaptés à ce week-end particulier. Le vendredi 25 septembre, le site sera ouvert de 6 heures à minuit.

Le samedi 26 septembre, l'ouverture est prévue de 6 heures à 1 heure du matin.

Le dimanche 27 septembre, le Sanctuaire ouvrira dès 5 heures et restera accessible jusqu'à 1 heure du matin. Une précision importante concerne les conditions d'accès. À compter du samedi 26 septembre, le Sanctuaire sera accessible exclusivement aux personnes détentrices d'un titre d'accès délivré à la suite des inscriptions. Cette règle s'appliquera également le dimanche 27 septembre. **Par ailleurs, aucune installation ou occupation nocturne ne sera autorisée au sein du Sanctuaire. Les campements, équipements de couchage et bivouacs sont notamment interdits.**

Pas de stationnement prévu pour les pèlerins hors voyages organisés

La question de l'accès à Lourdes et au Sanctuaire constitue un autre volet essentiel du dispositif. **Pour les pèlerins ne participant pas à des voyages organisés, aucun stationnement ne sera prévu dans Lourdes et ses abords, à l'exception des parkings réservés aux personnes à mobilité réduite et aux deux-roues.**

Pour la journée du dimanche 27 septembre, l'acheminement des pèlerins depuis des parkings situés à proximité de Tarbes sera assuré par des navettes. La localisation précise de ces parkings, la fréquence des navettes, les zones de dépose ainsi que la distance à parcourir à pied jusqu'au Sanctuaire seront communiquées ultérieurement sur les sites du Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes, de la mairie de Lourdes et de la préfecture. Les personnes à mobilité réduite bénéficieront d'un parking dédié à Lourdes, sur le terrain Abadie « Petit Couvent ». Son accès se fera sur présentation d'un justificatif de handicap, notamment une carte d'invalidité ou une carte mobilité inclusion. Un parking destiné aux deux-roues est également prévu au niveau du Tydos, sur la commune de Lourdes. Le déplacement vers Lourdes restera par ailleurs possible en train.

Des contrôles d'accès pour sécuriser les rassemblements

Compte tenu du nombre de personnes attendues, un dispositif de contrôle sera mis en place afin d'assurer la sécurité de l'événement. Les mesures annoncées seront comparables à celles

déployées lors des grands rassemblements de personnes, dans le cadre du plan Vigipirate au niveau « vigilance-renforcée ». La liste précise des objets interdits doit être communiquée sur les sites internet des différentes structures impliquées dans l'organisation. Elle sera également relayée auprès de l'ensemble des pèlerins inscrits. Les organisateurs invitent les personnes attendues à anticiper les délais nécessaires aux contrôles. **Pour faciliter les opérations aux différents points d'accès, il est recommandé de privilégier des sacs de petit volume, ouverts et facilement inspectables. Les tabourets pliants légers sont autorisés.**

Des objets interdits dans les zones contrôlées

La sécurité du rassemblement implique également l'interdiction de plusieurs catégories d'objets dans l'enceinte du Sanctuaire et ses abords immédiats, dans les zones contrôlées. Parmi les objets interdits figurent notamment les pointeurs, les bouteilles d'alcool ainsi que les bagages et équipements ne répondant pas aux conditions fixées par le dispositif de sécurité. Plus largement, tout objet dont la détention n'est pas justifiée et qui pourrait servir d'arme ou de projectile est interdit. La liste complète des objets concernés doit être communiquée par les différentes structures chargées de l'organisation de la visite.



Les informations relatives aux parkings, aux navettes et aux modalités précises d'accès continueront d'être communiquées par le Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes, la mairie de Lourdes et la préfecture. Une chose est déjà certaine : avec jusqu'à 150 000 personnes attendues pour la messe dominicale, 50 000 pour la prière à la Grotte et autant pour la procession mariale, les 26 et 27 septembre constitueront un week-end hors norme pour Lourdes et les Hautes-Pyrénées.

